

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Actualisation de l'autorisation de programme pour le Centre Culturel

**Date de convocation :
Le 24 avril 2026**

Présents : Didier DUFOUR – Edouard BABIK - Ludovic CHRETIEN – Frédérique DESCAMPS – Michaël DESEURE – Cathy DONDEYNE – Alexis DUCHESNE – Aude DUDENKO - Farid FARAJI - Gaëlle GAUDRON – Marc GODEFROY – Franck LACMANS – Lucienne LAVOISIER – Quentin LEGER – Reinald LORIDAN – Cyril MIRABAUD - Raphaëlle MIRABAUD – Carole PETIT – Pascaline PREVOST – Jean SAGETTE – Stéphanie SAGETTE – Elodie STANASZEK

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

Absents excusés :

Sandrine DEPLECHIN donne pouvoir à Jean SAGETTE

Absents :

**Nombre de Conseillers
Présents : 22**

**Nombre de Conseillers
Votants : 23**

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

Secrétaire de séance : Edouard BABIK

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction M57,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier approuvé le 29 avril 2026 par la délibération n° D_2026_04_29_01

Vu la délibération du 17 Décembre 2014 portant attribution Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Maison des Arts Vivants et la réhabilitation d'un espace associatif,

Vu la délibération du 30 Mars 2016 autorisant la création d'une autorisation de programme affectée à cette opération,

Considérant qu'il convient de modifier d'actualiser les montants affectés à l'autorisation de programme susvisée pour tenir compte de l'évolution de l'évaluation du coût de l'opération,

Il est proposé de modifier l'autorisation de programme 001/2016 comme suit :

Autorisation de Programme		Art 2131	Crédits de paiements
001/2016 Construction d'une Maison des Arts vivants et Réhabilitation d'un Espace Associatif	2016	2 379 073 €	Crédits de paiement antérieurs cumulés Au 31/12/2024 453 053,72 €
	2017	836 536.52€	
	2018	723 619.33€	
	2019	791 230.00€	
	2021	160 000.00€	
	2022	300 000.00€	
	2023	390 000.00€	
	2024	300 000.00€	
	2025	676 638.77€	
	2026	250 000.00 €	250 000 €
Actualisation montant Total AP		6 807 096,62€	

Plan de financement prévisionnel actualisé

Plan de Financement prévisionnel	Dépenses	Recettes	Financier
Autorisation de programme 001/2016	6 807 096.62€	5 761 951,62 € 1 000 000,00 € 45 145,00 €	Autofinancement Fds de concours MEL MEL PCAET (photovoltaïque)
Total	6 807 096,62 €	6 807 096,62 €	

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Pour copie conforme.

Le Maire,

 Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 04 MAI 2026

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 04 MAI 2026